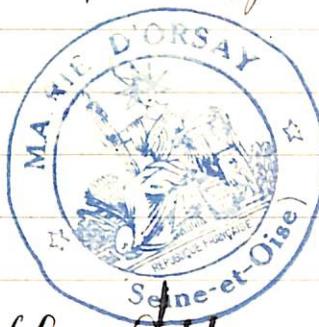


L'ordre du jour étant appuyé; la séance est levée à 23⁴³⁰

~~Girres Chaffot Galland Deloye Slag~~
~~André Hauet Dupont~~
~~Le Duvoy Barre Goyon~~
~~Andlauer Galland Mirande Poincaré~~
~~Galland Piquard~~

DU 18 MAI 1951, Convocation du Conseil municipal pour le Vendredi 18 Mai 1951 à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire
Slab

Séance du 18 Mai 1951

Le dix huit mai mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, maire.

Etaient présents : M. Barre, Maire, Degaudin, Guillemand, Chaffot, adjoint Lamberte, Davoy, Andlauer, Galland, Barlier, Blot, Mme Lemoine, M. M. Foisif, Guayader, Maurey, Vincent, Riant, Lemoine.

Excusés : M. M. Lauriat, Chasseraf.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Riant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention, émanant de Melle Labouraud pour organisation d'une manifestation sportive scolaire des élèves de l'école publique, organisée par le Comité intercantonal des Fêtes Scolaires d'Education Physique de Palaiseau, Chevreuse, Limours, dont Mme Dupont, institutrice à Orsay est trésorière.

La commission des finances avait demandé des renseignements sur les prévisions de recettes et de dépenses.

M. le Maire a reçu un détail des dépenses fixes d'organisation, le montant à 34.000 francs environ, mais les recettes ne peuvent être évaluées, étant tributaires du temps, car la fête se passe au stade.

Après discussion, M. Lamberte propose d'accorder une subvention provisoire, qui pourra être complétée après que le Comité aura rendu ses comptes.

M. Chaffot propose 15.000 francs, et M. Andlauer 20.000 francs.

M. le Maire met aux voix la proposition de M. Chaffot, soit pour une subvention provisoire de 15.000 francs, qui est adopté à l'unanimité.

M. Lamberte est d'avis d'imputer cette dépense au crédit prévu pour

Manifestation sportive
Scolaire

Manifestation sportive
Scolaire
du 18 Mai 1951

Séance du 18 Mai 1951

Avenue Saint Laurent

Env 16
 Rec 10
 18.51

les fêtes locales, et M. Segouy, rapporteur de la commission des Finances, qu'elle le soit sur les dépenses imprévues. La proposition de M. Lamberte est rejetée par 5 voix contre 12.

M. le Maire expose que l'avenue Saint Laurent, dans l'état où elle se trouve, est préparée pour recevoir un revêtement, soit simplement un goudron avec une couche d'éмуulsion de gravillon, soit un revêtement spécial "Betonosmac", qui coûterait 100.000 francs, évaluation de Janvier 1951.

La commission des finances est d'avis de réaliser seulement un goudron qui ne coûterait que 122.000 francs, d'après l'ingénieur des C. P. E., la couche d'asphalte étant approuvée en gravillon.

M. Lamberte déplore qu'il ait été indiqué à la commune en 1950 que le budget devait être de 1.340.000 francs, qui était présente lors la réfection de l'avenue Saint Laurent, mais qu'il n'y ait pas de dépense de 1.340.000 francs, et que, par suite d'imprécision, ce chiffre ait largement dépassé pour les travaux déjà entrepris, mais il sert à faire le budget pour cette imprécision, notamment pour le raccordement des voies adjacentes, faute lourde de la part du technicien.

La commune sera obligée de compléter ce crédit au budget supplémentaire par des disponibilités qui auraient pu servir à faire d'autres travaux.

Le conseil est d'accord pour le goudronnage, soit une dépense de 122.000 francs, et d'ailleurs de demander des précisions à l'Agent Voisin, sur le coût réel de ces travaux, les matériaux employés, ceux qui resteront à la disposition de la commune.

M. Segouy, rapporteur de la commission des Travaux, déclare qu'il a fait un projet d'avenant au marché passé avec la Sté Brangeon, à la date de la adjudication du 16 novembre 1950, pour les travaux d'aménagement de la place du Général Leclerc et de l'allée des Tilleuls.

Il y a lieu de fixer les dépenses supplémentaires suivantes :

- Canalisation le long des écoles : 80 m à 3.000 francs
- Brottoir face à la Mairie
- Dépenses supplémentaires

Total

Montant du Marché Primitif

sont une dépense totale de 3.100.000 francs environ.

Puisque les travaux sont terminés, le conseil municipal accepte le montant proposé, mais décide que les crédits pour faire face à la dépense examinée soient seulement au budget supplémentaire.

M. le Maire donne lecture des devis suivants.

Eté Girault, pour pantalons et bretelles.

Sté C.O.F.E. pour bottes et vestes de cuir

Total

insuffisantes sur le crédit de 200.000 francs, prévu au budget pour l'équipement des sapeurs pompiers.

Équipement des pompiers
demande de subvention

Envoyé le 21 Mai 1951
 Recu le 30 Juin 1951

débuse du 18 Mai 1951

10/

Le conseil accepte ces devis et sollicite de l'Etat et du Département, une subvention la plus large possible, étant donné que aucun don, ni subvention particulière, n'est à excepter pour cette dépense.

M. le Maire expose que par arrêté du 16 avril 1951, M. le Prefet a déclaré d'utilité publique, l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires à la réalisation d'un Bassin de Natation.

M. Jussaume, par lettre du 23 avril, a donné son accord pour la cession amiable de 3.630 m², de terrain à 350 fcs, soit 1970.500 fcs, mais M. Chabrat n'a pas répondu à la lettre que M. le Maire lui avait adressée.

Le Conseil décide donc un emprunt de 2.000.000 pour la réalisation de l'achat des terrains de M. Jussaume ; auprès du Crédit Foncier de France ou de la Caisse des Dépôts et Consignations et s'engage à inscrire chaque année au budget les centimes extraordinaires nécessaires au remboursement des annuités.

D'autre part, le Conseil décide de poursuivre l'expropriation pour la parcelle appartenant à M. Chabrat.

M. le Maire donne lecture d'une note de la Direction Générale des Contributions Indirectes, en date du 21.4.51, faisant connaître la suppression de la taxe locale d'abatage. Par contre, une taxe de 2 fcs par kg de manioc net, peut être perçue pour frais de ruine ou de painçonnage, au lieu de celle de 1 fr. en vigueur actuellement.

Le conseil décide la perception de cette taxe de 2 fcs, à compter de l'approbation de la présente délibération, pour compenser la taxe d'abatage supprimée.

Conformément à l'avis défavorable de la commission des Finances, le conseil rejette la demande de subvention de l'Union Cycliste de la Baule.

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes aux Sociétés locales : un crédit de 60.000 fcs était prévu à cet effet, au budget primitif de 1951.

Club athlétique d'Ursay	15.000
Étoile Sportive Jeanne d'Arc d'Ursay	5.000
Amicale Scolaire d'Ursay (y compris festival de musique)	15.000
Amicale des Pêcheurs	1.000
Foot Club de la Vallée de Chevreuse	1.000
Fanfare Sainte Cécile	1.000
Commune Libre du Guichet	1.000
Société de Secours Mutuals	3.000
	50.000

Sont apourvées les subventions à la Société d'Horticulture, qui n'a remis ses comptes que postérieurement à la réunion de la commission des finances, et au Syndicat d'Initiative, qui n'a pas encore remis ses comptes.

M. Guaydier avait attiré l'attention du Conseil Municipal sur la Société "Étoile Sportive la Jeanne d'Arc", Société très ancienne qui a connu, un temps de sommeil, et a repris son activité, notamment pour la Préparation Militaire. Il aurait désiré que le conseil alloue une subvention plus importante.

Bassin de Natation
acquisition de terrain

*Evoqué le 10 Mai 1951
Reçu le 10 Mai 1951*

Taxe d'abatage

*Evoqué le 21 Mai 1951
Reçu le 5 Juin 1951*

course cycliste

subventions des Sociétés locales

*Evoqué le 21 Mai 1951
Reçu le 21 Mai 1951*

Séance du 18 Mai 1951

de l'ordre de 1.000 francs.

M. Lambertie lui fait observer que la Commission des Finances, s'est prononcée suivant l'importance des budgets des Sociétés, et leur activité, l'Ecole Sportive n'est pas en mesure de produire un compte de gestion puisqu'elle recommence seulement à fonctionner.

M. le Maire met aux voix la proposition de M. Guaygouer, qui obtient 5 contre 12.

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention de la Section Bouliste du C.A.V. pour création du "Challenge de la Municipalité" à l'occasion du concours de Boule du 8 Juillet.

Le conseil vote une subvention de 2.000 francs, à prendre au chapitre des Sports, Très et Récompenses Sportives.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Préfecture de la Seine, en date 12-5-51, au sujet du transfert du Monument-Dubreuil, de l'ancien cimetière.

La Ville de Paris est d'accord pour assurer la translation dans le nouveau cimetière, du Monument et de la chapelle élevés sur la Sépulture de Lamelle Caméos, Dubreuil-Marchange.

Le conseil municipal précise que un emplacement est réservé dans le nouveau cimetière depuis plusieurs années, pour une concession perpétuelle de même importance que l'ancienne et est d'accord pour prendre à sa charge les frais d'eshumation et le transfert des restes inhumés. Ces crédits, seront affectés sur le chapitre des dépenses imprévues.

Le conseil vote une subvention de 5.000 francs, en faveur du Comité départemental de Lutte contre le Cancer, à prendre aux dépenses imprévues.

Le conseil municipal attire l'attention des pouvoirs publics sur la formule formulée par les combattants prisonniers de guerre de la Section d'Aligre leur demande d'envisager le plus tôt possible les mesures susceptibles de donner satisfaction à leurs revendications.

1^o Paiement du précaule.

2^o Paiement intégral des soldes de captivité des Sous-officiers et Officiers.

3^o remboursement des Marks, sans réserves de justifier leur provenance.

Le conseil fixe au samedi 30 Juin à 11 h, l'appel d'offres pour l'achat de charbon de l'hiver 1951-52, au rabais et désigne M. Chauvet et Vérony pour assister M. le Maire à l'ouverture des plis.

Le conseil vote une subvention de 1.000 francs, à l'Union des délégations cantonales, dépenses à prendre sur les dépenses imprévues de 1951.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 28 mai

Section Bouliste du C.A.V.

Envoyé le 18 Mai 1951

Reçu le 21 Mai 1951

Transfert du Monument Dubreuil

Envoyé le 18 Mai 1951

Lutte contre le Cancer

Envoyé le 21 Mai 1951

Reçu le 21 Juin 1951

Prisonniers de Guerre

Envoyé le 18 Mai 1951

Fournitures de charbon

Hiver 1951-52

Envoyé le 18 Mai 1951

Reçu le 28 Mai 1951

Subvention à la délégation Cantonale

Envoyé le 18 Mai 1951

Reçu le 21 Mai 1951

Demande Allonge

demandant si la commune envisage, dans un proche avenir, la réalisation de la construction d'une école sur le terrain dont M. Allorge est propriétaire, rue de Montlhéry, opération prévue au plan d'aménagement.

Le conseil est d'avis qu'il ne peut donner une réponse, quant à présent, mais que la commune ne doit pas se désouvrir de la nécessité que elle a du terrain de M. Allorge. Le conseil désire utiliser ce terrain dès qu'il aura la possibilité de construire.

D'autre part, le conseil remet à la commission des Finances, pour étude, une petition des Présidents des Associations syndicales de Mondeuvre, pour construction d'Ecoles dans cette partie de la commune.

M. Lambertie pose 4 questions relatives :

- 1: à la dateur des travaux de couverture du Marché couvert
- 2: à la remise en état de la moto-pompe
- 3: au règlement des travaux de réfection de la couverture de l'ancienne terrasse au dessus de l'escalier conduisant au logement de la Directrice d'Ecole.
- 4: à la reconnaissance de certaines voies privées de la commune.

M. le Maire donne les éclaircissements suivants :

Marché couvert. L'entrepreneur a passé la commande des châssis à l'issue, le 1^{er} Mars et une autre commande rectificative le 19 avril. L'issue a fait l'exécution le 12 Mai et les pièces sont actuellement arrivées à Wisay; l'entreprise a commencé Vendredi matin son travail. Il n'en est pas moins vrai que la commune et les commerçants ont subi un préjudice, par la faute de l'architecte chargé de la surveillance des travaux, qui n'a pas transmis en temps voulu les ordres de service.

M. le Maire compare la facture du mecanicien qui a réparé une première fois la moto-pompe et le devis des réparations qui sont à faire actuellement. Il est regrettable que la moto-pompe n'ait pas été réparée complètement la première fois.

La couverture avait été ouverte par la tempête car le charpentier n'avait pas maintenu son ouvrage par des scellements.

Il y a donc une faute de surveillance de l'architecte et M. Lambertie demande à M. le Maire de prendre les mesures qui s'imposent vis à vis de celui-ci.

La commission des chemins et Travaux n'a pas encore eu le loisir d'étudier cette question. A cet effet, elle se réunira prochainement avec la commission des Finances.

L'ordre du jour étant apuré, la séance est levée à 23⁴⁵.

~~G. Lambertie~~ ~~H. Allorge~~ ~~J. Gauthier~~ ~~A. Allegory~~
~~J. Davout~~ ~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~
~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~ ~~J. Gauthier~~

Séance du 18 Juillet 1951

DU 18 JUILLET 1951

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orsay, pour
Mercredi 18 Juillet 1951 à l'effet d'y délibérer sur les questions
ées à l'ordre du jour.

Le Maire



Séance du 18 Juillet 1951

Le dia huit juillet mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heure
Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses,
sous la présidence de M. Barré, Maire -

Etaient présents : M. H. Barré, Maire, Degaudin, Guillemand, Chaffier,
Jouffroy, Lambertie, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine, H. Faury,
Pourey, Chasserau, Riant, Lemoine -

Excusés : M. H. Davary, Laniat, Andlauer.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Riant, lequel donne lecture
procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Receveur municipal donne lecture des comptes de gestion
l'exercice 1950, qui est adopté à l'unanimité, soit :

Recettes	29. 313. 350
Dépenses	28. 472. 574
Excedent de Recettes	<u>840. 801</u>
Excedent au 31 Mars 1949	5. 968. 026
Total	<u>6. 808. 827.</u>

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guaydier,
de ses membres, désigne conformément aux dispositions de l'article 51
la loi du 5 avril 1884 -

Tu les articles 71 et 151 de ladite loi -

Est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire
pour l'exercice 1950,

M. le Maire donne la parole à M. Degaudin, rapporteur de la
société des finances qui donne lecture du projet de budget additionnel
se montant en recettes, et en dépenses : 9. 282. 330

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Recettes -

Excedent recettes ordinaires 1950

6. 492.
335.

- extraordinaire

dont 25. 258, provenant de la Vincennes

a reporter

6. 808.

éance du 18 juillet 1951

109

report

Restes à recouvrer : Etalement 56 rue de Paris	6.808.827
taxe sur le gaz, 4 ^e trimestre 1950	45.648
taxe sur l'électricité d°	167.028
taxe sur les ventes 1949-50	151.277
redevance E.D.F. 1950	887.978
Prélèvement sur les fonds des C.V.O portés au budget	25.296
de 1951	475.287
fonds commun C.V.O.	443.909
subvention pour revalorisation du Programme 1949	42.400
subvention Etat pour travaux Ecole maternelle 1950	200.000
subvention pour plantation de peupliers	34.650
	9.282.330
	=====

II - DEPENSES

Reste à payer travaux entretien Jazat 1948	I8.803
à réserver pour curage du lac et mur de la Prairie 1950	619.571
restes à payer, recensement par le contrôleur 1950	3.000
à réserver pour abri du cimetière 1950	80.740
" " Plantation de peupliers	I54.912
restes à payer, entretien voirie urbaine 1950	I.956.359
d° honoraires architectes 1950	72.497
d° entretien des bâtiments communaux 1950	I15.784
d° travaux du stade 1950	III.641
d° travaux sur C.V.O ;	948.884
complément restes à payer pour entretien des rues 1950 :	
retenues de garantie, travaux 1950	297.123
avenue St-Laurent (mempire Brangeon)	346.679
d° goudronnage	200.000
place Général Leclerc, allée des tilleuls	3.700.000
	4.543.802
déduire crédit inscrit, ci-dessus	I.959.359
prévu au budget de 1951	400.000
restes à payer	2.187.443
rappels de traitement du concierge 1949-1950	23.000
reversement ina. assurances sociales 1950	7.000
liquidation emprunt du dépotoir	II.159
annuités d'emprunt	58.376
Emploiemprunt pour gros travaux	344.494
travaux entretien de la crèche	I00.000
Plaque de Marbre, Mairie et entourages tombes Monument	I25.000
Relevé plan de la Prairie des îles	60.000
indemnité à M. Chaufournier	2.500
d° à M. Nédélec Francis	I.200
réfection de la rue de Chevreuse	I.200.000
compléments de crédit :	
traitement secrétaire de Mairie	40.000
contribution patronale 5 %	20.000
sécurité sociale, personnel administration	20.000
accidents du travail	5.000
caisse des retraites administration	35.000
fossoyeur et garde du cimetière	30.000
personnel voirie urbaine	I00.000
sécurité sociale d°	15.000
allocations familiales d°	I00.000
caisse des retraites d°	50.000
traitement personnel des C.V.O.	38.000
entretien voirie urbaine	I50.000
traitement du chauffeur	30.000
frais de gestion voirie urbaine	I50.000
inspection sanitaire des tueries	30.000
personnel des bâtiments	I0.000
femmes de service	20.000
professeurs cours complémentaire	40.000
mise au concours projet débassin de natation	25.000
visite médicale scolaire	10.000
personnel crèche	75.000
dépenses imprévues	86.767

total des dépenses	9/282.330

déance du 18 juillet 1951

Refection des trottoirs
Bd Dubrenil

Ramuneration du per-
sonnel communal

verso : 19. f. 1951
verso : 20. f. 1951

Le conseil, considérant que les dépenses afférentes aux travaux pour quels un emprunt de 4.282.000 francs avait été contracté, ont été en- ment réglées, et qu'il reste à employer une somme de 344.149 francs.

Décide d'affecter ce crédit, qui est inscrit au budget rappelé, à la réfection des trottoirs du boulevard Dubrenil.

Le conseil, vu la circulaire de M. le Préfet, en date du 20 juillet 1951, vote les aménagements des traitements du personnel communal suivant les instructions de cette circulaire et avec effet du 1^{er} a-

1^{er} Complément provisoire

des indices 100 à 111 inclus	2 f. 000	23 ^f à 24 ^f	29.000
112 à 125	25.000	25 ^f à 26 ^f	30.000
126 à 138	25.000	26 ^f à 28 ^f	31.000
139 à 151	26.000	28 ^f à 30 ^f	32.000
152 à 172	23.000	31 ^f à 36 ^f	38.000
173 à 185	24.000	36 ^f à 39 ^f	34.000
186 à 199	25.000	37 ^f à 39 ^f	35.000
200 à 212	26.000	39 ^f à 40 ^f	36.000
213 à 224	27.000	40 ^f à 42 ^f	37.000
225 à 236	28.000		

2^o Indemnité de résidence - 1^{re} zone - sans abattement, suivant mode de calcul indiqué dans la circulaire.

3^o Supplément familial de traitement

a) supplément fixe, un enfant à charge 6.000

b) chaque enfant en plus du 1^o 12.000

b) supplément proportionnel -

2 enfants à charge 3%

chaque enfant en plus du 1^o 5%

Auxiliaires

8 ^e échelon - auxiliaires de bureau	23.000	24.000
7 ^e -	23.000	25.000
6 ^e -	24.000	25.000
5 ^e -	24.000	26.000
4 ^e -	25.000	26.000
3 ^e -	26.000	26.000
2 ^e -	26.000	27.000
1 ^e -	27.000	27.000

Les crédits complémentaires seront pris au budget supplémentaire.

Le conseil, vu la circulaire préfectorale du 21 juillet 1951, vote la révision des indemnités de logement du personnel enseignant à partir du 1^{er} janvier 1951.

1^o catégories : Inseublables célibataires, ou veufs sans enfant

Personnel enseignant. In-
demnités de logement

Envoyé le 19. f. 1951
Reçu le 21. f. 1951

divorcés sans enfants.

Insistatrices célibataires, mariées avec ou sans enfants, veuves sans enfants ou divorcées :

a) avec effet du 1 ^{er} Janvier 1951	16.800
b) d' 1 ^{er} Juillet 1951	18.900

2^e Catégorie : Insistatrices mariées avec ou sans enfants - veufs sans enfants
Insistatrices veuves avec enfants. Insistatrices ou insistatrices divorcées ayant un ou plusieurs enfants à leur charge, 1/4 en plus, soit.

a) avec effet du 1 ^{er} Janvier 1951	21.000
b) 1 ^{er} Juillet 1951	23.625

cas Spéciaux = Majoration de 1/5^e de base ; Professeurs et directrices d'écoles élémentaires et maternelles, Insistatrices et Insistatrices chargées de cours complémentaires.

1^{er} Insistatrices ou insistatrices de la 1^{re} catégorie.

a) avec effet du 1 ^{er} Janvier 1951	20.160
b) 1 ^{er} Juillet 1951	22.680

2^{er} Insistatrices ou insistatrices de la 2^e catégorie.

a) avec effet du 1 ^{er} Janvier 1951	24.360
b) 1 ^{er} Juillet 1951	27.405

Le conseil, vu la circulaire de M. le préfet en date du 15 Mai 1951, vote les barèmes suivants, pour les traitements des professeurs spéciaux du cours complémentaire, avec effet du 1^{er} Janvier 1951.

Maitres auxiliaires pouvus du certificat d'aptitude

7 ^{me} échelon	692.000
6 ^{me} "	622.000
5 ^{me} "	565.000
4 ^{me} "	507.000
3 ^{me} "	449.000
2 ^{me} "	391.000
1 ^{er} "	342.000

Maitres auxiliaires non certifiés

6 ^{me} échelon	434.000
5 ^{me} -	398.000
4 ^{me} -	362.000
3 ^{me} -	326.000
2 ^{me} -	290.000
1 ^{er} -	259.000

Le conseil regrette de constater qu'un crédit ayant été prévu au budget primitif pour réfection de la rue de la Boucherie, ces travaux ne semblent pas devoir être rapidement effectués ; d'un autre côté, la commune a eu quelques déceptions financières pour les travaux de l'avenue Saint Laurent, en constatant une grande différence entre le devis estimatif établi et

Professeurs du Cours Complémentaire

annexes 1^{er} Juillet 1951
annexes 1^{er} Août 1951

Frais de Gestion voirie urbaine

Séance du 18 juillet 1951

la dépense réelle.

En fait, le budget supplémentaire qui présentait un actif de 6.800 se trouve très réduit, puisque la commune devra régler 2.300.00 de travaux supplémentaires et augmentations de poste pour les réparations de la voirie urbaine en 1950.

Le conseil, devant la lenteur apportée dans l'étude des devis estimatifs et descriptifs des travaux de réfection de la voirie communale, exprime volonté de ne plus faire appel au concours des services locaux des Ponts et chaussées, et d'avoir recours, pour l'étude, la direction et la surveillance des travaux de voirie, à un technicien de son choix.

Demande à être exonérée de toute attribution d'honoraires aux services des Ponts et chaussées, pour les travaux qui ne seront pas effectués sous contrôle et la direction de ces services.

Le conseil décide d'allouer une indemnité de 50.000 francs à partir du 1^{er} janvier 1951, au lieu de 40.000 francs, à la Sœur Marie, directrice de la crèche, pour les aménagements des traitements du personnel communal.

Conformément à la demande de la commission des finances, Mme le Maire confirme que M. Colin a été chargé de chiffrer la dépense qu'il engaçait pour refixer la boîte enlevée par la sempitère, à l'issue des travaux de couverture entrepris par M. Yagat, en effet en 1948.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la maison Mercier de Versailles pour l'achat des fournitures scolaires en 1951-52, dont le mont peut être évalué à 550.000 francs.

Le crédit figurant au budget étant de 400.000 francs, le conseil décide que l'excédent sera pris, par remplacement de crédit, à l'entretien des bâtiments communaux, lequel une dépense de 250.000 francs, pour réfection du plancher de la salle du conseil défaillante.

Un crédit figurant au budget pour secours aux veuves des sapeurs-pompiers, le conseil décide d'allouer les sommes suivantes :

Mme M. Lambert : 15.000 - Mme M. Chauvelier : 10.000

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Groulade, inspecteur vétérinaire, mandant le relèvement des traitements pour l'inspection sanitaire des bœufs le 1^{er} janvier 1949, sur les aménagements des traitements du personnel communal et l'interdiction du trafic des viandes sur le marché et chez les bouchers.

Le 1^{er} janvier 1949, le traitement était de 6 francs 500 francs. Le conseil décide de fixer le traitement à 120.000 francs, à partir du 1^{er} juillet 1951, soit 80.000 francs vétérinaire et 40.000 francs pour le préfet.

Le conseil, vu le devis présenté par M. Negret, marbrier, décide les dépenses suivantes :

- plaque de marbre à poser dans le hall de la Mairie, en mémoire aux Morts de la Guerre 1939-1945

- Entourage des tombes des Soldats, au Monument aux Morts de la Guerre 1914-1918

52.000 -

Le Conseil est d'avis qu'à la suite de ce dernier travail, les familles ne soient plus autorisées à faire des modifications aux Sépultures.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en date du 28 Mars 1951, transmettant le rapport des Ponts et chaussées, à la suite du dossier présenté par la commune pour travaux d'aménagement à la Crèche municipale, et demande de subvention.

Le Conseil reconnaît que cet établissement est mal situé; mais que la ville n'a pas les moyens financiers de la transférer dans un emplacement meilleur, il n'en est pas moins indispensable de faire certains aménagements demandés d'ailleurs par la Direction de la Santé Publique, elle-même.

Il décide de maintenir sa demande telle qu'elle fut primitivement présentée.

Vu, les comptes présentés, le Conseil décide d'allouer une subvention de 2.000 francs à la Société d'Horticulture pour 1951, à prendre sur le crédit prévu au budget primitif pour Subventions aux Sociétés locales.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé, en date du 7 Mars, sollicitant une augmentation du prix du loyer de la Salle de gymnastique dépendant de la salle paroissiale.

Le conseil décide d'acquitter le prix de 25.000 francs par an à partir du 1 Janvier 1951, ce crédit étant prévu au budget primitif.

Il sera rappelé que cette salle n'est louée que pour les sociétés sportives et qu'actuellement, seul le C.A.O., a demandé d'en être bénéficiaire.

M. le Maire donne lecture d'une délibération de la Commission Administrative de l'hôpital sollicitant la garantie communale pour un emprunt de dix millions, pour :

- 1° acquisition de l'immeuble sis 44 rue de Paris destiné à loger des infirmières
- 2° création d'une morgue.

M. le Maire indique que les formalités pour la déclaration d'utilité publique de l'achat de la propriété sont en cours, mais que la construction de la Morgue doit être entreprise rapidement.

Le Conseil est d'avis de diviser le projet et que il y aurait lieu d'affecter pour la morgue, le reliquat de l'emprunt de trois millions, contracté en 1947, et non encore employé, soit 2.800.000 environ et de faire un emprunt complémentaire.

M. Lambertie rappelle qu'à sa demande les commissions des finances et des travaux et chemins réunies, ont examiné la question de la reconnaissance des voies du lotissement de Madagascar et qu'il a été décidé, après les explications sur l'origine du lotissement et le régime juridique des propriétaires, d'incorporer dans la voirie communale la rue Villebois Mareuil, la rue des Sablons et la rue du Général Duchêne, et de réservé la question de la rue Taubien, la commission des chemins devant se rendre sur place pour voir l'état de cette voie.

M. le Maire demande le report de cette question à une séance prochaine pour étude complémentaire, et met sa proposition aux voix, ce qui donne le résultat suivant : pour le report 11 voix, contre 2 et 2 abstentions.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le directeur de l'Association Syndicale autorisée

Amenagement de la Crèche

Subvention

Salle de Gymnastique

Report 19 Juillet 51
RPT 18 aout 51

Garantie Communale

Lotissement de Madagascar

Lotissement de la Croche

séance du 18 juillet 1951

"La Croche" sollicitant l'aide de la commune pour l'amélioration du réseau buton d'eau.

Le Conseil rappelle que la commune s'est engagée à prendre à sa charge annuités d'emprunt des associations syndicales, il en sera de même pour proportionnellement au nombre des parcelles situées sur la commune de Palaiseau et sur la commune d'Orsay.

lotissement de Mondétour

M. Lamberteau rappelle que les membres du bureau de l'association syndicale "Soleil de Mondétour" avaient demandé une audience à M. le Maire afin de saisir le Conseil Municipal de la situation difficile dans laquelle étaient, n'ayant pas obtenu les subventions sur les travaux d'électrification bien que l'Association fut classée en tête de liste en 1949.

La question n'est pas du ressort du Conseil Municipal qui n'a pas à prononcer dans l'attribution des subventions, mais à la demande des membres commission désignée pour recevoir les syndicats de l'association, le conseil émettre un vœu, dont la transmission à M. le Piefet est décidée à l'unanimité.

Le Conseil, Considérant que l'aménagement des lotissements est un des d'encouragement à la construction d'habitations.

Considérant que ladite association se trouvait inscrite en 1949 en tête des associations syndicales en vue de l'attribution des subventions d'aménagement.

Considérant que malgré ce classement favorable, l'association n'a pas encore obtenu l'attribution des subventions auxquelles elle a droit.

Considérant que le retard apporté dans l'attribution de la subvention était en droit d'espérer en considération de ce classement à pour effet une situation de trésorerie difficile et d'amener à demander le vote de nouvelles dont le poids est difficilement supportable par les populations rurales dans les circonstances économiques actuelles.

Émet le vœu qu'il soit tenu compte du classement de l'association 1949 pour l'attribution des subventions.

Que ces subventions soient allouées avec plus de régularité aux deux dernières, ou qu'à défaut, la Caisse départementale d'avance créée par la loi du 15 Mars 1928 soit rétablie.

Demande à M. le Conseiller Général du Canton de Palaiseau de se pencher sur la situation de ce Syndicat, en essayant de connaître pour quelle raison se trouvant en tête de liste en 1949, et bien que depuis 2 ans il ait obtenu des subventions au département de Seine et Oise pour les lotissements, crédits n'ayant pas été dégagés pour allouer ces subventions aux associations syndicales d'Orsay, pour des travaux déjà exécutés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Piefet en date du 27/7/51 faisant connaître qu'aucune suite judiciaire ne semble devoir être donnée à l'affaire Vincent-Croissant, et que l'on peut penser que de pareils

affaire Vincent